

**VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nomenclature : 5.3.2

Objet : **Approbation de la création de la commission d'appel d'offres (CAO) et désignation de ses membres**

Numéro de la délibération : 27032026/09

**SEANCE DU 27 MARS 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE 27 MARS, A DIX-HUIT HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et postale et individuellement par le Maire, le 23 mars 2026 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de trente-cinq, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DONATH, Maire, M. ANCELIN, Mme LANGLAIS, M. EL GHARIB, Mme LEFEUVRE, M. MÉLONE, Mme SPIERS, M. NICOLAS, Mme SAUVEY, M. LEGENDRE, Mme POUSSIER, Adjoint, Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, M. LIEGEOIS, M. CHEN, Mme COURTOIS, Mme GHEBACHE, Mme CORVEE, Mme CLISSON RUSEK, Mme AWONO MBARGA, Mme NED, M. LARUE, M. YAHIA-AISSA, M. BOREL-MATHURIN, M. THORIN, M. WIMMER, M. DEL, Mme CŒUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. GARNIER, Mme GONZALEZ-CAGNARD, Mme ANDRIEUX, M. GUININ, Mme WENTZLER Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-cinq.

**Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 35**

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric WIMMER

**Résultat du vote :** Heure : 20h09      Votants : 35

**UNANIMITE pour la création de la CAO et les conditions de dépôt des listes**

**Résultat du vote pour la désignation des membres :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	35
f. Majorité absolue	18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
André DEL	6	Six
Nathalie GONZALEZ-CAGNARD	3	Trois
Isabelle SPIERS	26	Vingt-six

**Le Conseil Municipal,****ENTENDU** l'exposé Monsieur Patrick DONATH, Maire,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1414-2, L.1411-5 et R. 1411-1 et suivants,**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner en son sein, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret, 5 membres en qualité de commissaires titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et 5 membres en qualité de commissaires suppléants, pour siéger aux côtés du Maire ou de son représentant,**CONSIDERANT** que le Conseil municipal fixe les conditions de dépôt des listes,**CONSIDERANT** que trois listes ont ainsi été déposées :

- Une liste portée par M. André DEL, composée de Monsieur André DEL en tant que titulaire et Madame Margaux WENTZLER en tant que suppléante.
- Une liste portée par Mme Nathalie GONZALEZ-CAGNARD, composée de Madame Nathalie GONZALEZ-CAGNARD en tant que titulaire et Monsieur Lilian GUININ en tant que suppléant.
- Une liste portée par Mme Isabelle SPIERS, composée de Madame Isabelle SPIERS, Monsieur Tristan LEGENDRE, Madame Maryse LANGLAIS, Monsieur Frédéric WIMMER et Alice NED en tant que titulaires, et Madame Sylvie COURTOIS, Monsieur Philippe LIEGEOIS, Madame Fatima GHERBACHE, Monsieur Philippe ANCELIN et Madame Marjorie CORVEE, en tant que suppléants.

**Après en avoir délibéré,****Article 1 : APPROUVE à l'unanimité** la création d'une Commission d'Appel d'Offres permanente.**Article 2 : DIT** que les listes doivent être déposées auprès du président de séance avant mise aux voix.**Article 3 : APPROUVE à l'unanimité** de recourir au scrutin public.**Article 4 : DESIGNE** au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin public, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres, en qualité de **commissaires titulaires**, pendant la durée de leur mandat :

1. Isabelle SPIERS
2. Tristan LEGENDRE
3. Maryse LANGLAIS
4. Frédéric WIMMER
5. André DEL

**Article 5 : DESIGNE** au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin public, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres, en qualité de **commissaires suppléants**, pendant la durée de leur mandat :

1. Sylvie COURTOIS
2. Philippe LIEGEOIS
3. Fatima GHEBACHE
4. Philippe ANCELIN
5. Margaux WENTZLER

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Patrick DONATH

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.*